

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 avril 2024**

**Date de convocation :**  
02 avril 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 12

POUR : 12  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**N°DCM20240418**

**OBJET :**

**APPROBATION DU BUDGET  
PRIMITIF 2024  
BUDGET ANNEXE CCAS**

-----

L'an deux mil vingt-quatre, 15 Avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, Mme Malika DHOTEL, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Cécile LOPEZ, M. Xavier FEVRE formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : M. Thomas PERRIER, M. Vincent GAVROY, Mme Laetitia FRENOY, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE,

Absents : M. Harold BRISSY, Mme Sonia PASQUIER

Pouvoirs : M. Thomas PERRIER à Mme Malika DHOTEL, Mme Laetitia FRENOY à Mme Marie BRUN, M. Vincent GAVROY à M. Laurent BERTIN

Secrétaire de séance : Marie BRUN

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-8 et R. 123-20,
- Vu la loi n° 86-17 du 06 janvier 1986 ; adoptant la législation sanitaire aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de la santé,
- Vu la loi 92-125 du 06 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République,
- Vu le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,
- Vu la délibération DCM20240411 du 15 Avril 2024 portant sur le Compte Administratif 2023,
- Vu la délibération DCM20240415 du 15 Avril 2024 portant sur l'affectation des résultats 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ADOpte** en équilibre, par chapitre, le Budget Primitif du budget annexe du CCAS 2024 comme suit :

BUDGET CCAS		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Proposition Budget exercice	69 061.02€	25 500.00€
	Résultat 2023 reporté		43 561.02€
	Total	69 061.02€	69 061.02€
Section d'investissement	Proposition Budget exercice	20 015.88€	20 015.88€
	Reste à réaliser		
	Total	20 015.88€	20 015.88€

**Extrait certifié conforme aux registres des délibérations**

Fait à Saint Just-Sauvage, le 15 avril 2024

Le Maire,

Bruno MARTIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.